

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale portée par la SEBL Grand Est pour la requalification de la Zone d'Activités Economiques (ZAE) du Parc de Haye sur le territoire de la commune de Bois-de-Haye (54)

Par arrêté préfectoral du 27 novembre 2024, le préfet de Meurthe-et-Moselle a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale, présentée par la SEBL (Société d'Équipement du Bassin Lorrain) Grand Est, dont le siège social est situé 48 place Mazelle 57000 METZ, pour la requalification de la Zone d'Activités Economiques (ZAE) du Parc de Haye, implantée sur la commune de Bois-de-Haye. L'autorisation environnementale est demandée au titre de la loi sur l'eau.

Cette enquête publique d'une durée de 34 jours consécutifs aura lieu du **vendredi 20 décembre 2024 à partir de 8h30 au mercredi 22 janvier 2025 inclus à 12h00, heure de clôture de l'enquête**. Cette enquête se déroulera au sein de la mairie de la commune de Bois-de-Haye ainsi qu'au siège de la Communauté de communes Terres Toulaises. La mairie de Bois-de-Haye est désignée siège de l'enquête publique.

Ce projet se situe dans la partie Zone d'Activités Economiques (ZAE) du Parc de Haye. La SEBL maître d'ouvrage concessionnaire et pétitionnaire du projet intervient pour le compte de la communauté de communes Terres Toulaises, maître d'ouvrage concédant. La requalification de la ZAE concerne des opérations de défrichements, de remise à neuf des voiries et réseaux qui sont obsolètes, de création de voies vertes et de mise en place d'aménagements de sécurité sur l'axe principal. Le projet de requalification vise à préserver les activités existantes sur le site et de le densifier avec l'accueil de nouvelles entreprises.

Monsieur Bernard LALEVEE, retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Tribunal administratif de Nancy. Madame Suzanne GERARD est désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

Le dossier d'enquête publique dans lequel figure notamment une étude d'impact, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) Grand Est sur cette étude d'impact, l'avis du Conseil national pour la protection de la nature (CNPN) et les mémoires en réponse du pétitionnaire à ces avis, peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête selon les modalités suivantes

- aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie de Bois-de-Haye (à noter fermeture exceptionnelle de la mairie du 30/12/2024 au 03/01/2025 inclus) et du siège de la Communauté de communes Terres Toulaises;
- lors des permanences assurées par le commissaire enquêteur et indiquées ci-après ;
- sur le site internet dédié à l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/sebl-zae-bois-de-haye>
- sur un poste informatique disponible sur rendez-vous à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (6, rue Sainte Catherine – 54 000 NANCY) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00). Les demandes de rendez-vous devront être formulées selon les modalités suivantes :

par mail : pref-enquetepublique@meurthe-et-moselle.gouv.fr

par téléphone : 03 83 34 22 65

Toute personne peut demander à obtenir des informations complémentaires sur le projet auprès du pétitionnaire en adressant une demande écrite à SEBL Grand Est, à l'attention de M. Nicolas GUENOT, directeur de projets, 48 place Mazelle 57000 METZ ou par mail n.guenot@sebl.fr

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions sur le projet soumis à enquête publique selon les modalités définies ci-après :

- par correspondance adressée au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Bois-de-Haye – À l'attention de Monsieur Bernard LALEVEE, commissaire enquêteur - 3 rue de la mairie 54840 Bois-de-Haye ;
- sur le registre d'enquête disponible à la mairie de Bois-de-Haye et au siège de la Communauté de communes Terres Toulaises (Rue du Mémorial du Génie CS 40 325 Ecrouves - 54 201 Toul cedex) aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que lors des permanences assurées par le commissaire-enquêteur et précisées ci-après ;
- sur le registre d'enquête dématérialisé accessible pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/sebl-zae-bois-de-haye>
- par courrier électronique adressé à : sebl-zae-bois-de-haye@registredemat.fr
- directement auprès du commissaire-enquêteur lors des permanences qui se tiendront selon les modalités suivantes :
 - vendredi 20 décembre 2024 de 9H30 à 11H30 à la mairie de Bois-de-Haye
 - vendredi 3 janvier 2025 de 17H00 à 19H00 au siège de la Communauté de communes Terres Toulaises
 - samedi 11 janvier 2025 de 9H30 à 11H30 à la mairie de Bois-de-Haye
 - mercredi 22 janvier 2025 de 10H00 à 12H00 à la mairie de Bois-de-Haye

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur selon les modalités suivantes :

- aux collectivités mentionnées ci-avant aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (1, rue Préfet Claude Erignac – 54 000 NANCY – direction de la coordination, de l'environnement et de l'économie – bureau des procédures environnementales et foncières)
- sur le site Internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante : <http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr> (Rubriques « Actions de l'Etat » - « Enquêtes et consultations publiques » - « Enquêtes publiques » - « Rapports et conclusions des commissaires-enquêteurs »)
- **sur le site** internet dédié à l'enquête publique <https://www.registredemat.fr/sebl-zae-bois-de-haye>

À l'issue de la procédure d'instruction, le préfet de Meurthe-et-Moselle pourra accorder ou refuser la demande d'autorisation environnementale, présentée par la SEBL Grand Est.